

Délibération N° 2016-119

Le Conseil d'administration, en sa séance du 16 décembre 2016,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 octobre 2016.**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2016, sous réserve de la modification demandée en séance.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 26

**Dont :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne prends pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 19 décembre 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.